

**Objet : Signature d'une convention de service avec Ineo Com pour la maintenance offerte des matériels de télécommunication de la pépinière d'entreprises.**

**Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 22 novembre 2013,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n°2010.01.05, du Conseil communautaire du 28 janvier 2010, portant délégation de compétence au Président et au Bureau communautaire ;

Dans le cadre d'une convention de revitalisation entre la société Alcatel Lucent et l'Etat sur le département des Yvelines, une convention tripartite a été signée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, Alcatel Lucent et son intégrateur Ineo Com, permettant à la pépinière d'entreprises de bénéficier de la fourniture et de l'installation de matériels de télécommunication et de sécurisation du bâtiment pour une valeur de 200 000 € HT. La décision concernant cette convention n°2011-05-01 a été acceptée par le bureau communautaire du 10 mai 2011.

Cette convention prévoyait également la maintenance formalisée dans une convention de service avec Ineo Com, à titre gracieux, des matériels de télécommunication pendant trois ans à compter du 3 avril 2012, date d'ouverture de la pépinière d'entreprises.

**Décide :**

- 1) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de service et tout document s'y rapportant, avec Ineo Com pour la maintenance offerte des matériels de télécommunication de la pépinière d'entreprises, pour trois ans à compter du 3 avril 2012 ;*
- 2) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines ;*
- 3) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

Fait à Versailles, le 22 novembre 2013.



Le Président,

**François de MAZIÈRES**  
Député-Maire de Versailles